

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12

SEANCE DU MARDI 24 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 février à 18 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de José NUNES, Maire.

Présents : M. José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Nicolas CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, M. Thierry ZANARDO, M. Julien AMALRIC, Mme Laura GANSEMAN, Mme Catherine AURIOL, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint à M. Nicolas CAUSSE, conseiller municipal et Mme Sabine GORSSE, conseillère municipale à Mme Catherine AURIOL, conseillère municipale.

Excusée : Mme Hélène VA, conseillère municipale.

Date de la convocation : 18/02/2025

Date d'affichage : 19/02/2025

Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Travaux de rénovation du clocher de l'église : demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDT.

Lors de la réalisation des travaux de parafoudre et paratonnerre en 2024, les entreprises ont signalé une faiblesse sur le poinçon du clocher mettant en péril la structure.

La commune a alors fait réaliser un devis, qui comprend :

- La mise en place d'un échafaudage et d'un grutage,
- La découpe et la dépose des chevrons, des contrefiches et des poinçons endommagés,
- Assemblage du nouveau poinçon et des nouveaux chevrons,
- Reprise complète de la toiture.

Le coût des travaux s'élève à **31 429.20 € HT**.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 1 voix contre (Julien Amalric) et 0 abstentions (vote à main levée), le Conseil municipal, décide :

- de solliciter le concours du Conseil Départemental du Tarn dans le cadre du FDT.

DELIBERATION N°2025/04

Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le 25/02/2025
ID : 081-218100980-20250224-D_2025_04-DE



Les modalités de financement sont les suivantes:

Autofinancement : 70 %	22 000,44 €
Conseil Départemental (FDT) : 30 %	9 428.76 €
Montant Total HT :	31 429.20 €

- d'inscrire ce programme au budget primitif 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
José NUNES



Le secrétaire de séance,
Marie-Florence FARAL